

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 10 septembre 2019 à la Salle communautaire l'église St-Thomas d'Aquin, au 6747 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Absent
Total: 7	Présence: 6	Absence: 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Cinq (5) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-
1. Ouverture de la séance
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 août 2019
 5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Remaniement – poste entretien et réparations véhicules
 6. Rapports des comités
 - Comité loisirs du 30 juillet 2019
 - Comité familles et aînés du 29 juillet 2019
 - Comité d'embellissement du 30 juillet 2019
 7. Rapport des activités des membres du conseil
 8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Mise à jour des nominations d'officiers
 - 8.2 Nomination d'un lieutenant intérimaire
 9. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

- 9.1 Contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable – Avenant no 1
- 9.2 Ressourcerie des Frontières – Demande de soutien financier

10. Travaux publics

- 10.1 Travaux de construction de trottoirs et de traverses piétonnières – Décompte final numéro 3
- 10.2 Réparation de pavage sur le chemin Ives Hill
- 10.3 Octroi de contrat de déneigement à l'heure du secteur Sud-Est – saison 2019-2020
- 10.4 Modification à la résolution 244-2019-08-13
- 10.5 Réfection du ponceau 4209-0 sur le chemin Robert – Décompte progressif no 1

11. Loisirs, culture et vie communautaire

- 11.1 Soirée dansante Halloween - Budget
- 11.2 Renouvellement de l'entente de service entre la Municipalité de Compton et l'École Louis-St-Laurent concernant la bibliothèque municipale-scolaire de Compton – renouvellement 2019-2020
- 11.3 Fonds de développement de la MRC de Coaticook - Utilisation de la subvention pour le Parc Bellevue

12. Environnement, urbanisme et développement

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 19 août 2019
- 12.2 Demande de dérogation mineure – 13 chemin Cochrane
 - 12.2.1 Parole aux citoyens
 - 12.2.2 Décision du Conseil
- 12.3 Demande de certificat de conformité à la réglementation municipale – Ferme Breault et Frères inc.

13. Mise en valeur du territoire

- 13.1 Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec 2020-2022

14. Administration

- 14.1 Vente du cabanon à l'intersection des chemins Hatley et Veilleux
- 14.2 Offre de services juridiques de Caïn Lamarre
- 14.3 Construction de l'hôtel de ville
 - 14.3.1 Demande de changement
 - 14.3.2 Décompte progressif no 2
 - 14.3.3 Autorisation et entérinement de paiements d'honoraires professionnels à Francis Lussier, architecte
- 14.4 Bail entre la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité et la Municipalité de Compton relatif à l'utilisation d'infrastructures appartenant à la Paroisse – autorisation de signature
- 14.5 Dépôt du rapport du Comité *ad-hoc* sur la fiscalité agricole à Compton
- 14.6 Campagne de financement de la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook
- 14.7 Cocktail dinatoire des Comptonales

15. Ressources humaines

- 15.1 Embauche de pompiers
- 15.2 Mandat d'accompagnement dans l'analyse de la structure salariale

16. Règlements

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 septembre 2019
18. Parole aux conseillers
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

264-2019-09-10

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec le retrait des points suivants :

9.2 Ressourcerie des Frontières – Demande de soutien financier
14.3.2 Construction de l'hôtel de ville - Décompte progressif no 2

- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 13 août 2019

265-2019-09-10

Chaque membre du conseil ayant reçu le 30 août 2019 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

266-2019-09-10

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 7 août 2019 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 28 août 2019, des paiements ont été émis pour un total de : 450 020.84 \$

Annexe 2

Salaires payés du 21 juillet au 24 août 2019	134 464.34 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>864.78 \$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	133 599.56 \$
---	---------------

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Remaniement – poste entretien et réparations véhicules

267-2019-09-10

Considérant les réparations urgentes effectuées sur des véhicules de la municipalité ;

Considérant que les réparations facturées ont été supérieures aux sommes budgétées au poste d'entretien et réparations de véhicules ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un remaniement budgétaire pour palier aux réparations urgentes et rencontrer les futures dépenses à ce poste;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la création d'un budget supplémentaire de 38 800 \$ au poste budgétaire *Entretien et réparations des véhicules (02 32000 525)* puisé à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

6. Rapports des comités

Les comptes rendus des comités suivants sont déposés :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

- Comité loisirs du 17 juin 2019
- Comité loisirs du 30 juillet 2019
- Comité familles et aînés du 29 juillet 2019
- Comité d'embellissement du 30 juillet 2019

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Mise à jour des nominations d'officiers

268-2019-09-10

Considérant le départ de M. Eric Brus au poste de capitaine et de pompier au sein de la brigade du SSI de Compton;

Considérant qu'un seul poste de capitaine est dorénavant attribué;

Considérant que M. Sean Marshall souhaite occuper le poste de capitaine;

Considérant que M. Marc-Antoine Ménard a confirmé son désistement au poste de 2^e lieutenant en date du 3 septembre 2019;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les nominations d'officiers;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. de nommer, en date de la présente, les pompiers suivants aux postes de :
 - M. Sean Marshall – capitaine
 - M. Jonathan Arès – 2^e lieutenant
 - M. Oliver Koritar – 3^e lieutenant
- b. d'allouer à M. Marshall un nombre d'heures équivalent à huit (8) heures par mois sans qu'il soit limitatif aux mois courants, mais modulable en fonction des disponibilités, de la priorité des dossiers et des obligations en SST;
- c. que la rémunération de M. Marshall demeure celle prévue à l'échelon 2 du niveau *officiers* des échelles salariales incendie du Recueil;
- d. que la rémunération de Messieurs Arès et Koritar soit celle de l'échelon 1 du niveau *officiers* des échelles salariales incendie du Recueil
- e. que la rémunération de M. Marc-Antoine Ménard revienne à l'échelon 3 du niveau pompier;

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie
Dossier (2)

8.2 Nomination d'un lieutenant intérimaire

269-2019-09-10

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

Considérant que Mme Chantal Martel a confirmé son désistement au poste de lieutenant intérimaire en date du 3 septembre 2019;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un lieutenant intérimaire en remplacement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. de nommer en date de la présente M. Michel Morin lieutenant intérimaire;
- b. que sa rémunération demeure celle en vigueur;
- c. que la période de probation liée à cette nomination s'échelonne sur 12 mois à compter de la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Morin
SSI
Trésorerie
Dossier (2)

9. Hygiène du milieu

9.1 Contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable – Avenant no 1

270-2019-09-10

Considérant le contrat octroyé pour l'exploitation des ouvrages de production de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées 2018-2023 par la résolution 333-2017-11-21;

Considérant l'aménagement et la mise en marche du puits no 5;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter les travaux d'entretien dudit puits ainsi que de la génératrice;

Considérant l'avenant no 1 au contrat d'exploitation daté du 17 juin 2019 reçu de la firme Aquatech, gestionnaire de nos installations;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, l'ajout de l'option 2 de l'avenant no 1 au contrat d'exploitation 2018-2023 pour un montant annuel de 3 580 \$ plus taxes (3 758.55 \$ net) réparti sur 12 mois;
- b. que les deniers requis, pour un montant net de 2 390 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* » et pour un montant net de 1 368.55 \$ à même la réserve financière aux fins de l'entretien et l'utilisation du réseau d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

cc : Aquatech



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.2 Ressourcerie des Frontières – Demande de soutien financier

Ce point est retiré.

10. Travaux publics

**10.1 Travaux de construction de trottoirs et de traverses piétonnières
– Décompte final numéro 3**

271-2019-09-10

Considérant l'octroi de contrat de construction de trottoirs et de traverses piétonnières par la résolution 275-2017-09-12;

Considérant la demande de paiement du décompte progressif final no 3 de l'entrepreneur Construction DLP représentant la retenue de 5% et ce en conformité avec le contrat;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte final numéro 3 à Construction DLP au montant de 7 533.46 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis ont été puisés à même le budget des immobilisations 2017 et remboursés par le fonds à recevoir du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction DLP
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

10.2 Réparation de pavage sur le chemin Ives Hill

272-2019-09-10

Considérant qu'une section pavée du chemin Ives Hill a été considérablement endommagée par le dégel printannier ainsi que la circulation de véhicules lourds durant la période estivale;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réparation de cette section avant la saison hivernale;

Considérant la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Chaurest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

- a. d'octroyer le contrat de réparation d'une section pavée du chemin Ives Hill à Construction et pavage Dujour inc. au montant de 14 560 \$ plus taxes, tel que décrit à la soumission CPD2019-059-6-R1 datée du 6 août 2019;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction et pavage Dujour inc.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.3 Octroi de contrat de déneigement à l'heure du secteur Sud-Est – saison 2019-2020

273-2019-09-10

Considérant l'appel d'offres public lancé le 14 août 2019;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de déneigement à l'heure du secteur Sud-Est pour la saison 2019-2020 à 9155-2331 Québec Inc au coût de 215 \$ l'heure pour 325 heures, totalisant un montant de 69 875 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : 9155-2331 Québec inc.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.4 Modification à la résolution 244-2019-08-13

274-2019-09-10

Considérant la résolution 244-2019-08-13 octroyant le contrat de gré à gré à Excavation Camil Barrette pour un maximum de 450 heures;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le maximum d'heures;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de modifier le paragraphe a. comme suit :

« a. d'octroyer le contrat de gré à gré pour la location de pelle mécanique à Excavation Camil Barrette pour un maximum de **410 heures** à 104.75\$ de l'heure totalisant 42 947.50 \$ plus taxes; »



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

- b. que les autres libellés de la résolution demeurent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Excavation Camil Barrette
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.5 Réfection du ponceau 4209-0 sur le chemin Robert – Décompte progressif no 1

275-2019-09-10

Considérant le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 1 de l'entrepreneur Excavation A & R Valois inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 27 août 2019, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 19 mars 2019 par la résolution 092-2019-03-19;

Considérant que le présent décompte inclut des directives de changement;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à Excavation A & R Valois inc. au montant de 200 341.64 \$ plus taxes (210 333.68 \$ au net) incluant la retenue de 10%;
- b. que les deniers requis, pour un montant de 105 166.84 \$ au net, soient puisés à même le surplus non affecté et un montant de 105 166.84 \$ au net par la subvention à recevoir du *Programme d'aide à la voirie locale – accélération des investissements sur le réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Excavation A & R Valois inc.
Cima+
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Soirée dansante Halloween – Budget

276-2019-09-10

Considérant la recommandation du comité loisirs à savoir de tenir une soirée dansante vendredi 1^{er} novembre au sous-sol de l'église St-Thomas d'Aquin;

Considérant que le Conseil appuie cette recommandation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

- a. d'autoriser un budget maximum de 1 000 \$ net pour les dépenses requises devant servir au bon déroulement de l'activité;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Autres – activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

11.2 Renouvellement de l'entente de service entre la Municipalité de Compton et l'École Louis-St-Laurent concernant la bibliothèque municipale-scolaire de Compton - renouvellement 2019-2020

277-2019-09-10

Considérant que l'entente de service entre la Municipalité et l'école Louis-St-Laurent concernant la Bibliothèque municipale-scolaire de Compton est arrivée à échéance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le service de comptoir-école à raison de 4 heures par semaine pour une durée de 34 semaines, soit du 19 septembre 2019 au 28 mai 2020;
- b. que les coûts liés à ce service, soit un montant évalué à 2 921 \$ soient répartis à la hauteur de 50% (1 460.50 \$) pour chacune des parties;
- c. d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de service entre la Municipalité de Compton et l'école Louis-St-Laurent;
- d. que l'entente ci-annexée fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole Louis-St-Laurent
Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

11.3 Fonds de développement de la MRC de Coaticook - Utilisation de la subvention pour le Parc Bellevue

278-2019-09-10

Considérant l'octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de structures de jeux et de mobilier urbain au Parc Bellevue par la résolution 208-2019-07-09;

Considérant que l'utilisation de la subvention du Fonds de développement de la MRC de Coaticook passe de 52 500 \$ à 48 347 \$;

Considérant que l'enveloppe locale du Fonds de développement se chiffre à 52 500\$;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

a. que le Conseil renonce à la somme résiduelle de l'enveloppe locale au montant de 4 153 \$, permettant ainsi à des organismes du milieu à soumettre un projet;

b. de modifier le point b. de la résolution 208-2019-07-09 pour lire :

« b. que les deniers requis, soit 56 460 \$ au net soient puisés de la subvention du Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour un montant de 39 522 \$, la somme de 15 040 \$ au Fonds parcs et terrains de jeux et la somme résiduelle, à même le budget des immobilisations 2019. »

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
LCVC
Trésorerie
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 **Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 19 août 2019**

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 août 2019 est déposé.

12.2 **Demande de dérogation mineure – 13 chemin Cochrane**

12.2.1 **Parole aux citoyens**

Le maire fait la lecture du projet de résolution et invite les citoyens à adresser des questions sur cette demande.

12.2.2 **Décision du Conseil**

279-2019-09-10

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 002-2019-08-19) à l'égard de la demande de dérogation mineure numéro 2019-001 visant à obtenir une dérogation pour autoriser une superficie de 81,6 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés pour la construction d'un garage détaché à usage résidentiel;

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 3 900 231 du cadastre du Québec sur le chemin Cochrane ;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone CA-4, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

Considérant que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 13 août 2019 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.4.3 concernant la superficie maximale par bâtiment complémentaire du

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2019-001 à savoir de permettre une superficie de 81,6 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés pour le garage détaché à usage résidentiel sur la propriété sise au 13 chemin Cochrane, sur le lot 3 900 231 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Responsable service d'urbanisme
Dossier

12.3 Demande de certificat de conformité à la réglementation municipale – Ferme Breault et Frères inc.

280-2019-09-10

Considérant la demande de la requérante, Ferme Breault et Frères inc. représentée par monsieur Michael Breault en vue de l'obtention d'une attestation de la conformité aux règlements municipaux en date du 28 août 2019;

Considérant que la demande vise l'obtention d'un certificat d'autorisation de prélèvement d'eau pour sites d'élevage auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que le projet n'est pas localisé dans une zone inondable;

Considérant que le projet est situé en zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et également situé à plus de 1 500 mètres d'un périmètre urbain ou d'une zone blanche;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoit Bouthillette APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

II EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à émettre une attestation de la conformité aux règlements municipaux à Ferme Breault et Frères inc. relativement au projet présenté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ferme Breault et Frères inc.
Urbanisme et réseaux
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec 2020-2022

281-2019-09-10

Considérant que la municipalité s'est inscrite à l'organisation « Les Fleurons du Québec »; qu'elle a conservé ses 4 fleurons obtenus en octobre 2017;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

Considérant que le conseil souhaite se soumettre à la prochaine évaluation dans le but d'obtenir à nouveau une classification officielle;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉ PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'adhésion pour trois ans (2020-2022 à la 15^{ième} édition des Fleurons du Québec au montant de 1 193\$ plus les taxes applicables pour les trois années;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2020, 2021 et 2022 du service « *Autres – Promotion et développement économique* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

14. Administration

14.1 Vente du cabanon à l'intersection des chemins Hatley et Veilleux

282-2019-09-10

Considérant la mise en vente du cabanon situé à l'intersection des chemins Hatley et Veilleux;

Considérant la réception de deux offres d'achat en date du 3 septembre 2019;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la vente du cabanon ci-haut décrit à Mme Marilyne Girard au montant de 380 \$, tel que vu et sans aucune garantie;
- b. que les conditions stipulées à l'annexe du bordereau de l'offre fassent partie intégrante du contrat;
- c. d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de vente dudit cabanon.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Girard
Trésorerie
Dossier

14.2 Offre de services juridiques de Caïn Lamarre

283-2019-09-10

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un montant au budget 2020 pour l'utilisation de services juridiques;

Considérant l'offre de services du cabinet Caïn Lamarre;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Caïn Lamarre, conseillers juridiques, au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 28 août 2019 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;
- b. que les deniers requis pour le forfait de consultation au montant de 2 475 \$ plus taxes et frais soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « *Autres- administration générale* » et des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Caïn Lamarre
Trésorerie
Dossier

14.3 Construction de l'hôtel de ville

14.3.1 Demande de changement

284-2019-09-10

Considérant les opérations nécessaires au traitement de l'amiante se trouvant dans l'immeuble de l'ancien hôtel de ville;

Considérant la demande de changement no DC-003 de l'entrepreneur Construction Longer inc. en date du 11 juillet 2019;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver la demande de changement no DC-003 au montant de 32 405.37 \$ plus taxes représentant les travaux liés au traitement de l'amiante dans l'ancien bâtiment de l'hôtel de ville;

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer
Francis Lussier, architecte
Trésorerie
Dossier

14.3.2 Décompte progressif no 2

Ce point est retiré.

14.3.3 Autorisation et entérinement de paiements d'honoraires professionnels à Francis Lussier, architecte

285-2019-09-10

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le paiement des honoraires professionnels liés au contrat de construction du nouvel hôtel de ville;

Considérant que des factures d'honoraires professionnels ont été payées antérieurement à la présente séance;

Considérant la réception de deux factures à payer;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner le paiement des factures suivantes à Francis Lussier, architecte :
- No F-2018785-01 au montant de 17 878.61 \$
 - No F-2018785-02 au montant de 20 620.77 \$
 - No F-2018785-03 au montant de 7 427.39 \$
 - No F-2018785-04 au montant de 59 769.75 \$
 - No F-2018785-05 au montant de 26 812.17 \$
 - No F-2018785-06 au montant de 28 927.71 \$
- b. d'autoriser le paiement des factures suivantes à Francis Lussier, architecte :
- No 2018785-07 au montant de 8 003.41 \$
 - No 2018785-08 au montant de 8 003.41 \$
- c. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

**14.4 Bail entre la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité et la Municipalité
de Compton relatif à l'utilisation d'infrastructures appartenant
à la Paroisse – autorisation de signature**

286-2019-09-10

Considérant qu'il y a lieu d'établir, au moyen d'un bail, avec la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, les dispositions relatives à l'utilisation du stationnement pour les usagers des immeubles situés au 6745 et 6747 route Louis-S.-St-Laurent, ainsi que le bâtiment de l'hôtel de ville et ses locataires;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- a. que le coût total de l'entretien du stationnement visé par le bail soit assumé à 75% pour la Municipalité et à 25% pour la Paroisse;
- b. que le coût des travaux d'amélioration tels que la réfection du pavage, soit assumé à 50% pour la Municipalité et à 50% pour la Paroisse;
- c. d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, le bail entre la Paroisse N-D-de-l'Unité et la Municipalité, prenant effet à la date de signature jusqu'au 31 décembre 2029 ou selon l'article 3.4 dudit bail, lequel est joint en annexe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Paroisse N-D-de-l'Unité
Trésorerie
Dossier



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

14.5 Dépôt du rapport du Comité *ad-hoc* sur la fiscalité agricole à Compton

Considérant la création du Comité *ad-hoc* sur la fiscalité agricole par la résolution 147-2019-05-14;

Considérant les rencontres qui se sont tenues au cours des derniers mois;

Le Rapport du Comité *ad-hoc* sur la fiscalité agricole à Compton en date du 10 septembre 2019 lequel est joint en annexe à la présente résolution est déposé.

14.6 Campagne de financement de la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook

287-2019-09-10

Considérant la campagne de financement annuelle 2019 de la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'une contribution de 100 \$ à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Autres – administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.7 Cocktail dinatoire des Comptonales

288-2019-09-10

Considérant la tenue du Cocktail dinatoire des Comptonales le vendredi 4 octobre prochain;

Considérant que la municipalité supporte la tenue de cette importante activité qui se déroule dans le cadre des Comptonales;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat par la municipalité de 11 billets au coût de 105 \$ chacun pour le Cocktail dinatoire des Comptonales le 4 octobre 2019;
- b. que le coût des billets pour les conjoints(es) leur soit facturé;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Conseil* et des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Comptonales
Trésorerie



No de résolution
ou annotation

15. Ressources humaines

15.1 Embauche de pompiers

289-2019-09-10

Considérant la campagne de recrutement pour les postes de pompier à temps partiel sur appel (pompier volontaire);

Considérant le besoin de 9 pompiers supplémentaires pour atteindre un seuil efficace et pour assurer la relève;

Considérant que les candidats n'ont pas la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche des candidats non formés, messieurs Kevin Houle et Bryan Nadeau conditionnellement à la réussite d'un examen de préembauche attestant la capacité à devenir pompier;
- b. que la rémunération des candidats soit au niveau *Pompier non formé*;
- c. que la période de probation pour les candidats ainsi que les formations obligatoires soient telles que définies aux sections 4.02 et 4.05 du *Recueil de gestion des ressources humaines*;
- d. que les deniers requis pour l'examen de préembauche soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Kevin Houle
M. Bryan Nadeau
SSI
Trésorerie
Dossier (2)

15.2 Mandat d'accompagnement dans l'analyse de la structure salariale

290-2019-09-10

Considérant le rapport sur l'élaboration de la structure salariale des employés municipaux date de janvier 2014;

Considérant l'offre de services reçue du Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM datée du 29 août 2019;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Chaurest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le mandat d'accompagnement dans l'analyse de la structure salariale des employés de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités pour un coût maximum d'honoraires professionnels de 6 207.50 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacements si requis;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Administration générale – gestion du personnel*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Fqm
Trésorerie
Dossier

16. Règlements

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 septembre 2019

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 45, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général